

Grand Prix Pays de la Loire Saison 2021-2022

SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 Juin 2022

Adresse de la salle
51 rue Garnier Pagès,
72000 Le Mans

Organisateur : LE MANS SARTHE TENNIS DE TABLE

Responsable du Club : Dominique BERGEOT

Adresse mail : *veroniqueetdominique.bergeot@neuf.fr*

Délégué : David LELIEVRE

Adresse mail : *d.lelievre@pdltt.org*

Juge Arbitre : Michel VIGNERON

Adresse mail : *vigneron.michel@orange.fr*

Responsable épreuve : Claude MORILLEAU

Adresse mail : *c.morilleau@pdltt.org*

Règlement

ENGAGEMENTS

Article 1 - Par Internet

L'inscription est libre jusqu'au 25/05/2022, chaque joueur ou joueuse peut s'inscrire par le lien notifié sur le site via Hello Asso

La liste des joueurs ou joueuses qualifié(e)s sera publiée sur le site de la Ligue.

En cas de désistement de dernière minute via (c.morilleau@pdltt.org), les remplaçant(e)s seront prévenus par mail.

Article 2 - Montant

Le droit d'engagement est gratuit.

Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et absent(e) le jour de la compétition paiera une amende de 15 €.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3 - Conditions de participation

A l'issue des inscriptions, les 8 meilleures poussines, les 10 meilleurs poussins (+ 6 wild card) et les 16 meilleurs de la catégorie benjamins à seniors/vétérans aux points classements de fin avril 2022 seront retenus.

Si ses points le permettent, un joueur ou une joueuse peut participer à 2 tableaux mais doit participer obligatoirement dans sa catégorie.

Le titre de Champion(ne) des Pays de la Loire sera décerné pour l'ensemble des catégories.

Les joueurs et joueuses doivent être licencié(e)s pour la saison 2021/2022 dans la Ligue des Pays de la Loire.

Article 4 – Disposition particulière

Cette compétition est prise en compte dans la grille clubs formateurs.

Article 5 - Déroulement des parties

Pour tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

ORGANISATION SPORTIVE

Article 6 – les tableaux

Nombre de qualifiés par catégorie

MESSIEURS		DAMES	
Seniors	16	Seniors	16
Juniors	16	Juniors	16
Cadets	16	Cadettes	16
Minimes	16	Minimes	16
Benjamins	16	Benjamines	16
Poussins	16	Poussines	8

Article 7 - Déroulement de la compétition

Dans chacun des tableaux, les joueurs sont répartis d'après le classement du mois concerné (art 3) dans des poules de quatre participants.

Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4.

Pour les tableaux de minimes à seniors :

- A l'issue des poules, les 3 premiers sont placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale.
- 1^{er} de poule en ¼ , barrage 2/3 .
- Le 4^{ème} est éliminé.

Pour les tableaux poussins, benjamines et benjamines :

- A l'issue des poules, les 1^{er} de poule en ¼ tableau principal, barrage 2/3, le gagnant est dans le tableau principal, le perdant est dans le tableau consolante (KO descendant) avec les 4^{ièmes} de poule (les 2 tableaux sont à élimination directe).

Pour le tableau poussines :

- A l'issue des poules, les 4 qualifiées de chaque poule sont placées dans un tableau à élimination directe avec classement intégral (en respectant les oppositions 1^{ère} contre 4^{ème} et 2^{ème} contre 3^{ème}).

La formule de la compétition pour un tableau peut être modifiée selon le nombre d'engagé(e)s.

Article 8 - Balles

Les balles seront en plastique et de couleur blanche.

Article 9 - Table

La compétition se déroulera sur 24 tables.

Article 10 - Horaires

Samedi : catégories Poussin(e)s – Minimes – Juniors
Pointage 9h30 - début de la compétition 10h00

Dimanche : catégories Benjamin(e)s - Cadet(te)s - Seniors
Pointage 9h30 - début de la compétition 10h00

Article 11 - Podiums et récompenses

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés (Podium).

Tableaux seniors Messieurs et Dames : (espèces)

1er : 500 € - 2^{ème} : 300 € - 3^{ème} : 100 € - 4^{ème} : 100 €

Tableaux juniors - cadets - minimes - benjamins Garçons et Filles : (chèques-cadeaux Dauphin)

1er : 150 € - 2^{ème} : 100 € - 3^{ème} : 50 € - 4^{ème} : 50 €

Tableaux poussin(e)s : (chèques-cadeaux Dauphin)

1er : 100 € - 2^{ème} : 75 € - 3^{ème} : 30 € - 4^{ème} : 30 €